



Marathon du patrimoine - PnrFO

Règlement du concours

Contexte

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, le PNR de la Forêt d'Orient lance le « Marathon du patrimoine » du 16 au 22 septembre 2024. L'objectif est de recenser un maximum de granges sur tout le territoire via un outil participatif et ouvert à tous.

Article 1 : Organisation

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient organise un concours gratuit dans le cadre du marathon du patrimoine. Il vise à photographier et à référencer le plus grand nombre de granges patrimoniales du territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient pour compléter l'inventaire participatif du patrimoine (<https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/inventaire-participatif/>). Ce concours est organisé dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine. Les 3 premiers participants, en nombre de saisies dans l'inventaire, seront récompensés.

Article 2 : Conditions générales de participation

2.1 Participants

Ce concours est ouvert à tout public ; les sites photographiés et référencés doivent impérativement être situés sur le territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Territoire du

PnrFO



2.2 Objectif du concours

Ce concours a pour but de mettre en valeur le patrimoine bâti du PNR de la Forêt d'Orient.

Le PNR de la Forêt d'Orient mène des actions de sensibilisation autour de l'architecture et du paysage. Cet inventaire permettra de compléter les connaissances et dresser un inventaire exhaustif de l'état du bâti vernaculaire sur le territoire, pour ensuite accompagner les propriétaires publics ou privés à sa sauvegarde (rénovation, réhabilitation, réemploi).

2.3 Cadre réglementaire

En participant à ce concours, le participant s'engage à :

- ✓ Être l'auteur(e) des images et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu,
- ✓ Respecter toutes les réglementations en vigueur sur le lieu de prise de vue : il est interdit de pénétrer dans une propriété privée (jardin, cour de ferme...) ; la photo doit être réalisée depuis la voie publique uniquement et ne pas porter atteinte à la vie privée des propriétaires. Il est nécessaire de respecter la volonté de ces derniers s'ils vous l'expriment. Par ailleurs, les photos sur lesquelles une personne pourrait être distinguée ne seront pas retenues.

✓ Article 3 : Inscriptions

Pour saisir une donnée, le participant doit saisir la donnée sur le lien suivant : <https://www.pnr-foret-orient.fr/nos-actions/architecture-et-paysage/inventaire-participatif/>

- ✓ **Étape 1 : Localisation de la saisie** au clic sur la carte interactive
- ✓ **Étape 2 : Description de l'observation**
 - Le titre de la donnée dans le champ « Dénomination »
 - Une description courte dans le champ « Description »
 - La commune où a été vue l'objet dans le champ « Commune »
 - La date de la prise de vue dans le champ « Date de l'observation ». Il est possible d'antidater la saisie pour indiquer un patrimoine issu de la littérature par exemple
 - Le type de patrimoine, pour ce concours il faut cocher « Patrimoine architectural » puis « Grange » en sous-type de patrimoine
 - Si le bâti a fait l'objet d'une reconversion, c'est-à-dire si l'usage actuel est différent de celui d'origine dans le champ « Reconversion »
 - Si le bâti est public ou privé dans le champ « Statut »
 - Si le bâti est ouvert au public dans le champ « Ouvert au public »
 - Un ou deux photos d'une taille inférieure à 1Mo. Si la photo est plus grande, merci de faire le nécessaire pour réduire son format ou de bien vouloir l'envoyer par mail à l'adresse info@pnrfo.org en indiquant dans l'objet de titre de la saisie
 - Informations complémentaires (si connues) : date de construction, état, sources dans les champs correspondant
- ✓ **Étape 3 : Coordonnées de l'observateur**
 - Nom
 - Prénom

- Adresse mail
- Téléphone
- Accepter le consentement pour :
 - o Être contacté par email ou par téléphone pour valider l'observation (le cas échéant)
 - o Participer à des sondages en ligne du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et être recontacté par email

En saisissant la donnée, le participant autorise le PNRFO à utiliser sa photographie dans le cadre de l'inventaire et pour tout projet de valorisation ultérieur.

Article 4 : Dates d'ouverture du concours

Le concours est ouvert du 16 au 22 septembre 2024.

Article 5 : Lots

Les gagnants du concours seront sélectionnés selon le classement suivant :

- 1^{er} en nombre de saisies : 1 place gratuite pour l'atelier d'auto rénovation session 2025 et 1 bouteille de champagne
- 2^{ème} en nombre de saisies : 1 place gratuite pour l'atelier d'auto rénovation session 2025
- 3^{ème} en nombre de saisies : 1 place gratuite pour l'atelier d'auto rénovation session 2025